



LA PRESIDENTE

PERSONNE RESPONSABLE DES MARCHES PUBLICS

LE DELEGUE DES COMPTES
Délégué de Contrôle des Marchés Publics
PRON A LANCER
Assuré le 26/11/2024
Nom MORITCHO
Prénom K. Clément
Signature [Signature]



AVIS DE SOLLICITATION A MANIFESTATION D'INTERET

RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT (FIRME) POUR LA REALISATION DE L'AUDIT FINANCIER ET COMPTABLE DES PROJETS DE L'UNITE INTEGREE DE GESTION DES PROJETS DE L'ENVIRONNEMENT (UIGP/MCVT)

(WACA RESIP-BENIN ET PROJET FORETS CLASSEES BENIN, EXERCICES 2024 ,2025 et 2026)

Pays : Bénin

- **Nom des Projet :**
- **PROJET D'INVESTISSEMENT, DE RESILIENCES DES ZONES CÔTIÈRES EN AFRIQUE DE L'OUEST (WACA RESIP- BENIN)** (WACA : Crédit N° : 62140-BE, Don N° : D 287-BE, DON GEF N° TF0A7131, NDF C108 et Budget National).
- **PROJET FORETS CLASSEES DU BENIN (PFC)** (PFC : Don N° : D 4770-BJ ;Crédit 72770-BJ et Budget National).

Référence : N° 769 PRMP-CC/SP-PRMP du 26/11/2024

1. Le Gouvernement de la République du Bénin a reçu un financement de l'Association Internationale de Développement (IDA) et a l'intention d'utiliser une partie du montant de ce crédit pour effectuer les paiements au titre du contrat de l'audit financier et comptable des WACA RésIP Bénin et PFC Bénin au titre des exercices 2024 ,2025 et 2026 .
2. La mission de l'auditeur consistera à s'assurer que :
 - a) Toutes les ressources des projets ont été employées conformément aux dispositions des Accords de financement dans un souci d'économie et d'efficacité, et uniquement aux fins pour lesquelles elles ont été fournies ;
 - b) Les acquisitions des biens et services financés ont fait l'objet de marchés passés conformément aux dispositions de l'accord de financement applicables fondés sur la loi 2020-26 du 29 septembre 2020 portant code des marchés publics au Bénin et ont été proprement enregistrés dans les livres comptables ;
 - c) Tous les dossiers, comptes et écritures nécessaires ont été tenus au titre des différentes opérations relatives au Programme (y compris les dépenses couvertes par des relevés de dépenses ou des rapports de suivi financier) ;

NOTIFIE AU MAITRE D'OUVRAGE
Porto-Novo, le 26/11/24
POUR LANCEMENT DE L'AVIS

- d) Les Comptes Désignés sont gérés eu égard aux dispositions des Accords de financement ;
- e) Les comptes du Programme ont été préparés sur la base de l'application des normes Comptables du SYSCOHADA adaptées aux particularités des projets de développement et donnent une image fidèle de la situation financière du Programme à la fin de chaque exercice ainsi que des ressources reçues et des dépenses effectuées au cours de l'exercice clos à cette date ;
- f) La performance financière globale des projets est satisfaisante ;
- g) Les actifs immobilisés du Programme sont réels et correctement évalués et le droit de propriété des Projets ou des bénéficiaires sur ces actifs est établi en conformité avec l'accord de financement ;
- h) Les dépenses inéligibles dans les demandes de remboursement de fonds identifiées lors de l'audit ont été remboursées aux Comptes Désignés. Ces dépenses feront l'objet d'une note séparée dans le rapport d'audit.

En conformité avec les normes de l'IFAC, l'auditeur devra accorder une attention particulière aux points suivants :

- a) ***Fraude et Corruption*** : Conformément à la norme **ISA 240 (Prise en compte du risque de fraude et d'erreur lors de l'audit des comptes)**, l'auditeur devra identifier et évaluer les risques de fraude, obtenir ou fournir des preuves d'audit suffisantes d'analyse de ces risques et traiter de manière appropriée les fraudes identifiées ou suspectées.
- b) ***Lois et Règlements*** : En élaborant l'approche d'audit et en exécutant les procédures d'audit, l'auditeur devra évaluer la conformité de l'Unité Intégrée de Gestion des Projets avec les lois et les règlements qui pourraient affecter significativement les états financiers comme requis par la norme **ISA 250 révisée (Prise en compte des textes légaux et réglementaires dans un audit d'états financiers)**.
- c) ***Gouvernance*** : La communication avec les responsables des Projets en charge de la Gouvernance des points d'audit significatifs en conformité avec la norme **ISA 260 révisée (Communication sur la mission avec les personnes en charge de la Gouvernance)**.
- d) ***Risques*** : Dans l'objectif de réduire les risques d'audit à un niveau relativement faible, l'auditeur mettra en œuvre les procédures d'audit appropriées en réponse aux risques d'anomalies identifiés à l'issue de son évaluation. Cela en conformité avec la norme **ISA 330 révisée (Réponses de l'auditeur aux risques évalués)**.
- e) La conduite de la mission et la formulation de l'opinion unique sur les comptes conformément à la norme ISA 800 (**Audits d'états financiers établis conformément à un référentiel comptable particulier**).
3. La mission est prévue pour une durée globale de quarante-cinq (45) jours soit par l'exercice
4. Le Coordonnateur du Programme BRIC invite les firmes de consultants (« Consultants ») admissibles à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus.
5. La sélection des consultants sera effectuée suivant la méthode de **la Sélection fondée sur la qualité (SFQ)**.

6. Les cabinets peuvent s'associer avec d'autres cabinets sous forme de groupement de firmes ou d'un accord de sous-traitance en vue du renforcement de leurs qualifications. Dans le cas d'un Groupement, tous les partenaires du Groupement seront conjointement et solidairement responsables de la totalité du contrat.
7. Le consultant devra être un Cabinet d'Audit et d'Expertise Comptable indépendant, faisant profession habituelle de réviser les comptes, régulièrement inscrit au Tableau d'un Ordre des Experts Comptables reconnu au plan international par l'International Fédération of Accountants (IFAC) ou la Fédération internationale des experts-comptables francophones (FIDEF), ayant des expériences confirmées en audit financier des projets de développement et acceptable par la Banque mondiale.
8. Une liste des candidats (au moins cinq (05) et au plus huit (08)) présentant au mieux les aptitudes requises pour exécuter les prestations sera établie par l'autorité contractante.
9. Les critères d'évaluation des manifestations d'intérêt sont présentés dans le tableau ci-dessous :

N°	Critères/Sous-critères	Note sur 100
1	Qualifications générales du consultant	20
1.1	Être un cabinet d'Audit et d'Expertise Comptable indépendant faisant profession habituelle de réviser les comptes et être régulièrement inscrit au Tableau d'un Ordre des Experts Comptables	20
2	Expériences spécifiques du Consultant	70
2.1	Justifier d'une expérience professionnelle de dix (10) ans dans la réalisation des missions d'audit des comptes de projets financés par les partenaires : (deux <i>points/année d'expérience</i>).	20
2.2	Avoir réalisé au moins dix (10) missions d'audit comptables et financiers des projets et programmes : (trois <i>points/mission</i>).	30
2.3	Avoir réalisé au moins cinq missions d'audit comptables et financiers des projets et programmes financés par la Banque Mondiale : (4 <i>points/mission</i>).	20
3	Personnel clé à proposer	10
3.1	Un (01) Chef de mission, expert-comptable diplômé justifiant d'au moins dix (10) années d'expérience professionnelles (dix ans et plus =2 points ; moins de 10 ans=0), et ayant exécuté quatre (04) missions d'audit de projets de développement au cours des cinq dernières années (0.25 points par mission exécutée) et deux (02) missions d'audit de projets ou de programmes financés par la Banque mondiale au cours des cinq (05) dernières années (01 point par mission exécutée)	5
3.2	Deux (02) auditeurs comptables confirmés ayant au moins un diplôme de niveau BAC+5 en Audit, comptabilité (Bac+ 5=0.5 point ; - Bac +5=0 points) et ayant cinq (05) ans d'expériences professionnelles (5 ans et plus =0.5 points, -5 ans =0 et ayant participé à deux (02) missions d'audit des comptes de projets ou de programmes financés par la Banque mondiale (0.5 points par mission prouvée)	02
3.3	Un (01) Spécialiste en audit des marchés publics ayant au moins un diplôme de BAC+5 en passation des marchés publics ou diplôme	03

équivalent (Bac+5 = un point), ayant au moins dix (10) ans d'expériences professionnelles (un point ; -10 ans =0 point) et avoir à son actif au moins deux missions d'audit de marchés financés sur les ressources extérieures aux cours des cinq (05) dernière années (01 point par missions prouvée)	
--	--

NB : En cas d'égalité au regard des critères ci-dessus énumérés, le cabinet ayant plus d'expérience dans l'audit des comptes des projets et programmes financés par la Banque mondiale sera privilégié.

Les manifestations d'intérêt rédigées en langue française en deux (02) exemplaires physique (01 original et 01 copies) , portant la mention « **Manifestation d'Intérêt pour le recrutement d'un consultant (firme) pour la réalisation de l'audit financier et comptable des projets de L'unité Intégrée De Gestion des Projets de l'environnement (UIGP/MCVT) (WACA RESIP-BENIN ET PROJET FORETS CLASSEES BENIN, EXERCICES 2024 ,2025 et 2026)** », ainsi qu'une version électronique scannée sur clé USB accessible en format PDF **fichier unique**, doivent être déposées au plus tard le *16 décembre*2024 à **10 heures 00 minute** (heure de Cotonou) à l'adresse indiquée ci-dessous :

Secrétariat Permanent de la Personne Responsable des Marchés Publics sis au siège de la Cour des comptes à Porto-Novo près de la Préfecture de Porto-Novo, au téléphone 97 60 42 17/ 56 77 49 00.

10.Les consultants peuvent avoir plus d'informations au **Unité Intégrée de Gestion des Projets (UIGP) du secteur de l'environnement du Ministère du Cadre de Vie et des Transports en charge du Développement Durable (MCVT) Bureau sis à Cotonou, COMPLEXE RESIDENCES LAICO/CEN-SAD, Bâtiment Coordination de l'UIGP (Villa CICA A8) Rue Steve BIKO avant l'hôtel MAISON ROUGE, ou à l'adresse mail : uigpwaca.infos@gouv.bj, Tél : (00229) 99 99 06 08 tous les jours ouvrables de 08 heures à 12 heures 30 minutes et de 14 heures 00 à 17 heures 30 minutes.**

Porto-Novo, le *26 novembre 2024*



[Signature]
Max Aurèle DOSSOU
 Personne Responsable des Marchés Publics